

**Termes de Référence – TFT – Consultant Mohammed El Mokhtar N'Diaye,
dit Cherif, Aioun El Atrouss**

A. L'objectif de l'Initiative « Technology Fosters Tradition » – TFT – Technologie Fomenter la Tradition, est de tester l'existence des droits d'usage des ressources naturelles (pâturages, source d'eau, régions humides et champs)) par la population sédentaire et par les pasteurs nomades dans une région située autour d'Aioun Al Atrouss et dont les confins restent encore à définir.

L'Initiative est financée par la Norvège, administrée par la Banque mondiale est conduite, suivie et mise en œuvre par l'administration mauritanienne. Les vrais acteurs, cependant, sont les paysans et pasteurs eux-mêmes.

Une description plus exhaustive des objectifs de l'Initiative se trouve dans la note « Note Conceptuelle » ci-annexée (légèrement mise à jour dans sa façon anglaise). L'Initiative ne comprend pas d'investissements. Elle s'appuie sur un partenariat avec la Banque mondiale, la GTZ et le gouvernement Mauritanien et les projets qu'ils ont exécutés ou fait exécutés, le cas échéant, dans la zone cible.

B. Les tâches du Consultant consistent à :

1. Prendre note des objectifs de l'Initiative tel qu'ils sont décrits dans la Note Conceptuelle, l'Accord de Don TF 051328-MAU en date du 30 septembre 2002, et les termes de référence du consultant principal Supras Consult, Lars Soeftestad. Le Consultant est invité de formuler ensuite des propositions afin d'améliorer l'approche, le cas échéant, durant la mise en œuvre.

2. Le Consultant

a) agit comme intermédiaire entre l'administration Mauritanienne, les bailleurs, les projets qui peuvent intéressés TFT, notamment le Projet « Community Based Rural Development Project – Projet de développement rural communautaire » financé par la Banque mondiale et les anciens et futures projets de la GTZ, tous deux (Banque et GTZ) partenaires de TFT dans cette activité, ainsi d'autres consultants internationaux, le cas échéant. Le Consultant établira le contact selon les normes qui s'impose en chaque cas et agira comme interpréteur-conseil tant que possible. Le Consultant avisera également, sur demande, les bailleurs de fonds et d'observateurs intéressés dans les activités de l'Initiative, le cas échéant.

b) participe aux rencontres entre le consultant principal et les instances mentionnés ci-dessus. La situation peut demander, en outre, qu'il agisse seul et qu'il prenne seul d'initiatives.

3. Le Consultant prépare les visites initiales du consultant principal dans le terrain, dans la forme que la tradition et la coutume exigent, à savoir, entre autre, conduire une petite délégation représentant le Délégué du MDRE, du Hakem et du Wali, le cas échéant, auprès de la population dans la région cible, afin d'introduire TFT et son personnel avant que les contacts approfondis et interviews commencent. Ceci peut s'espacer sur plusieurs mois, une communauté à la fois, selon le cas.

4. Formuler (i) oralement, des observations envers le consultant principal et toute autre personne qu'il désigne, et (ii) par écrit, une fois par mois, sous la forme d'un rapport, résumer l'avancement des choses et ses propres réflexions. Tous les six mois le Consultant aura à préparer un rapport résumant les activités et les observations, durant les six mois précédents.

C. 1. Le Consultant prend note que d'autres consultants peuvent être recrutés par le Consultant principal. Ces consultants ne doivent pas forcément constituer une équipe dans le sens stricte du mot, et TFT s'efforce de clarifier les tâches des uns et des autres aussi clairement que possible. Néanmoins, le consultant est tenu de faire en sorte que sa contribution valorise le travail de l'ensemble, et ne le contrarie pas.

2. La zone cible est constituée par le terrain décrit par le Tamourt de Chlim et la Gâat de Sawana / Tamourt Oum Lelli et les régions avoisinantes qui économiquement ou écologiquement, en dépendent.